



GS-DETEC.3003 Berne

Aux participants à la consultation
sur le projet de nouvelles directives sur les zones
de desserte des radios OUC et des télévisions

Berne, le 23 octobre 2006

Nouvelle ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) ; consultation sur le projet de nouvelles directives sur les zones de desserte des radios OUC et des télévisions

Madame, Monsieur,

Selon la nouvelle loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), adoptée en mars 2006, le Conseil fédéral détermine le nombre et l'étendue des zones de desserte pour lesquelles des concessions dotées ou non d'une quote-part de la redevance sont octroyées à des diffuseurs locaux-régionaux de radio et de télévision. De même, le Conseil fédéral définit les principes régissant l'utilisation de fréquences hertziennes destinées à la diffusion de programmes de radio et de télévision. Nous vous invitons par la présente à vous prononcer sur le projet relatif aux nouvelles directives du Conseil fédéral, qui constitueront une annexe à la nouvelle ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV). Le projet, le rapport explicatif et la liste des participants à la consultation sont publiés à l'adresse <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00909/01586/index.html?lang=fr>. Si vous ne disposez pas d'un accès à l'internet, nous pouvons, sur demande, vous envoyer une version papier de ces documents.

Nous attirons votre attention sur le fait que les montants des quotes-parts de la redevance allouées aux futurs détenteurs des concessions assorties d'un mandat de prestation et donnant droit à une quote-part ne seront pas fixés au niveau de l'ORTV, mais seront communiqués lors de la mise au concours des concessions..

Nous vous prions de nous envoyer par écrit votre prise de position, au plus tard le

22 janvier 2007,

par poste à l'Office fédéral de la communication OFCOM, case postale, 2501 Bienne, ou par courriel à rtvg@bakom.admin.ch. Vous pouvez également nous contacter à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus si vous avez des questions relatives au projet.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation à la consultation et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Moritz Leuenberger
Président de la Confédération